

## Le service d'accueil de la Gendarmerie de GRIGNAN se réforme pour mieux servir la population

Placer le service public au cœur des préoccupations du gendarme, telle est la volonté affichée du ministère de l'Intérieur et de la Gendarmerie Nationale à travers le concept de Police de la Sécurité du Quotidien (PSQ)

Durant la période estivale (**Entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre inclus**), la Gendarmerie de GRIGNAN continue d'assurer l'accueil du public de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00. Les dimanches et jours fériés, l'accueil se fera de 09H00 à 12H00 et de 15H00 à 18H00.

En dehors de cette période (**Entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 avril inclus**), la brigade de GRIGNAN sera ouverte tous les samedis matin de 08H00 à 12H00.

Si vous souhaitez joindre de façon urgente la Gendarmerie, il vous suffit de composer le 17 ou le 112.

En dehors des cas d'urgence, des services internet permettent également de prendre rendez-vous pour déposer plainte ou pour obtenir des renseignements 24 heures sur 24 :

- [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) : *Plainte en ligne permettant d'exposer les faits et d'être contacté par le personnel de la brigade de GRIGNAN pour recueillir la plainte ;*

- [www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr) : *Site internet de la gendarmerie, brigade numérique, il faut alors cliquer sur la bulle de chat qui apparaît à l'écran. Site accessible d'un ordinateur portable, d'un téléphone portable ou d'une tablette.*